

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants de :

- Connaître le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un site cinéraire situé à l'intérieur du cimetière communal ou Intercommunal.

- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.
- Mesurer les répercussions des évolutions juridiques et techniques sur la gestion d'un site cinéraire.
- Appréhender les évolutions d'aménagement et de développement d'un Jardin de dispersion de cendres par rapport aux évolutions des rites et des pratiques.
- Elaborer la mise en place d'une gestion administrative et technique des sites cinéraires et des emplacements traditionnels à réutiliser suite aux reprises administratives.

Le Programme :

Les municipalités face aux mutations sociologiques et à la progression de la crémation

- Le contexte funéraire actuel au regard de la loi du 08 janvier 1993
- Rôle et responsabilités des collectivités en matière d'aménagement de site cinéraire.
- La loi du 19 décembre 2008

La destination de cendres en dehors du cimetière communal ou intercommunal

- Les inhumations d'urnes en terrain privé
- La dispersion de cendres en pleine nature
- Le transport des urnes à l'étranger

La destination des cendres dans le cimetière

- Dans un emplacement traditionnel
 - règles liées à l'inhumation ou au dépôt d'urne
- Dans le site cinéraire
 - Le columbarium
 - Les cavurnes
 - Le jardin de dispersion

Formateur : Monsieur Patrick LOIZEAU

- * Ancien Conservateur des cimetières de la Ville de LA ROCHELLE (17),
- * Formateur au C.N.F.P.T. - "Législation Funéraire et gestion des Cimetières",
- * Formateur pour l'AMF (Association des Maires de France) et les antennes ADM - "Législation Funéraire et gestion des Cimetières",
- * Chargé de cours à l'Université d'ANGERS – Licence Professionnelle MACT - "Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales » : Modules Gestion des cimetières »,
- * Formateur pour la MFR (Maison Familiale Rurale) pour un Bac Pro - Opérateur Funéraire,
- * Formateur auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) – Aménagement/extension de cimetières.
- * Consultant et prestataire auprès de collectivités Territoriales (CDG - ComCom - Mairies) et des Associations de Maires - "Gestion des Cimetières"



Les points forts de la formation :

Expertise et expérience dans le domaine funéraire en qualité de praticien pendant 35 ans comme conservateur. Veille juridique et prise en compte de l'actualité de la réglementation.

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et étude de cas pratiques
- Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des Mairies.
- Etudes de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.

Public :	Format :	Financement et coût :
Directeurs et cadres en charges des affaires générales, cadres et agents territoriaux en charges des cimetières, Secrétaires de Mairies, Policiers Municipaux.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Patrick LOIZEAU</p>	<p>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p> <p>Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :</p> <p>Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC <p>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p>

Evaluation des acquis :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Accessibilité et référent handicap :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Nombre maximum de participants par session de formation :

- Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>
- Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Patrick LOIZEAU. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>